

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DOJO NOYALAIS

Pour la Saison 2019/2020

Samedi 30 Janvier 2021 à 9h00

Membres présents: Mrs Mmes Hervouin, Hammoudi, Cloteau, Dion, Alix, Boguais, Froger, Gourlaouen, Lavillonnière, Le Moan, Leseur, Bouard, Darielle, Palvadeau, Amil, Lac, Straub, Lotton, Giancesello, Cusumano.

Procurations: Mrs Mmes Blanchais, Lenroué, Quéau-Gomez, Cuquemelle

Point 1: Le Président constate que le quorum n'est pas atteint.
Il clôture donc l'Assemblée Générale Ordinaire.

Point 2: À 9h15 le Président déclare l'Assemblée Générale Extraordinaire et remercie la présence de toutes les personnes présentes

Point 3: Le Président présente son bilan moral. Il explique les initiatives prises pendant la saison 2019/2020 et s'excuse de cette date assez tardive d'Assemblée Générale contraint par la crise sanitaire. Il précise également que l'ensemble des élus souhaitaient faire une Assemblée Générale en présentiel et remercie la municipalité de Noyal sur Vilaine de nous avoir offert cette possibilité. Le président remercie également les adhérents pour le soutien incondicional dont ils ont fait preuve.

Quitus de l'AG: *Unanimité*

Point 4: Le Trésorier présente le bilan financier. La saison 2019/2020 a bien entendu été marquée par le confinement mais tous les parents ont joué le jeu d'entraide et de prospérité. Mutuelle cher à notre pratique sportive. Le Trésorier présente les principaux postes de dépense en expliquant en particulier l'achat de matériel investi au Dojo en particulier lié aux moyens sanitaires à mettre en place pour l'hygiène des locaux que nous utilisons. Nous terminons l'année par un léger solde positif.

Quitus de l'AG: *Unanimité*

Point 5: Le Directeur Sportif présente le bilan sportif. Les résultats sportifs ont été peu nombreux mais il nous a été possible de participer à quelques rencontres amicales. Les animations que nous avons organisé ont été très appréciées par les parents et les enfants. Dès que cela a été possible nous avons organisé des pratiques en extérieur et nous avons continué nos activités quasiment tout l'été.

Quitus de l'AG: *Unanimité*

Point 6: Une politique Sportive pour la prochaine Olympiade 2020/2024.

« ENTRAIDE ET PROSPÉRITÉ MUTUELLE »

- Prise de licences pour tous les adhérents ? Se pose la question du coût avec une augmentation conséquente de la cotisation. Effort tripartite entre le club, le professionnel et les adhérents. Dépende également de la proposition qui sera faite par la FFJDA sur le tarif des licences pour les compétiteurs et les pratiquants loisirs.
- Site internet: mise à jour. Proposer cette action aux étudiants de I3 Management de l'UFR STAPS de Rennes en recherche de stage.

- Proposer un service supplémentaire aux adhérents par l'utilisation de HELLO ASSO. Cette application permet en particulier de régler la cotisation de façon dématérialisée avec en particulier un prélèvement mensuel. Elle permet également de faire des dons à l'association. Cette action soulève des questions concernant la possibilité de s'opposer aux prélèvements d'utilisation. Le prélèvement des parents de continuer à régler avec de leur choix. Proposer cette application L3 Management de l'UFR STAPS cherche de stage.
- Pertinence de conserver la prise de Licence est obligatoire pour tous ? Nous pensons que l'identité à l'association est forte pour nos adhérents. De plus pour la mairie c'est bien le Dojo Noyalais qui est identifié et qui permet d'obtenir les subventions. Souhait également de pouvoir rester autonome et indépendant de toute « pression » fédérale.
- Intérêt de prendre une Licence ? Quels services sera rendu par cette prise de licence ? À ce stade la seule réponse que nous pouvons apporter est celle de permettre aux licenciés d'accéder aux rencontres amicales organisées par l'ensemble des clubs. Pour le reste nous sommes dans l'attente des décisions de la FFJDA.



Point 7: Élections. Nos statuts sont élaborés sur la base d'une Olympiade. Ce fonctionnement permet d'avoir un projet sportif sur moyen terme. Toutes les personnes qui étaient élues sont donc « sortantes ». Un appel à candidature est donc lancé auprès des adhérents présents. Les adhérents souhaitant s'investir dans le bureau se font connaître puis le bureau élira en son sein un Comité Directeur composé comme indiqué par nos statuts de cinq membres minimum.

Voici la nouvelle composition du Comité Directeur de Dojo Noyalais:

Président: Maxime Palvadeau
34 Rue des Vallées 35530 BRÉCÉ
Né le 06/01/1985
palvadeau.max@gmail.com

Secrétaire: Josy LAVILLONNIÈRE
12 Rue du Patis Simon 35530 NOYAL SUR VILAINE
Née le 01/01/1964
jlavillonniere@aol.com

Trésorier: David CHAUVEAU
10 Allée Lucie Aubrac 35140 SAINT AUBIN DU CORMIER
Né le 30/05/1988
david_c50@hotmail.fr

Membre: Irène LAVILLONNIÈRE
12 Rue du Patis Simon 35530 NOYAL SUR VILAINE
Née le 03/04/1994
irene.lavillonniere@gmail.com

Membre:

Hervé GIANESELLO
24 c rue de la Goronnière 35530 SERVON SUR VILAINE
Né le 23/07/1969
herve.gianesello@gmail.com

Point 8: Le nouveau Comité Directeur décide de se réunir au mois de Mars/Avril ainsi qu'au mois de Juin afin de préparer au mieux la fin de saison 2020/2021 et le début de la saison 2021/2022;

L'Assemblée Générale est clôturée à 11h30.

Visa du Président Mr Maxime PALVADEAU



Visa de la Secrétaire Josy LAVILLONNIÈRE

